

Sujet : [INTERNET] Vérification

De : BAUDRILLART Agnes <abaudrillart@hotmail.fr>

Date : 20/02/2019 07:54

Pour : "pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

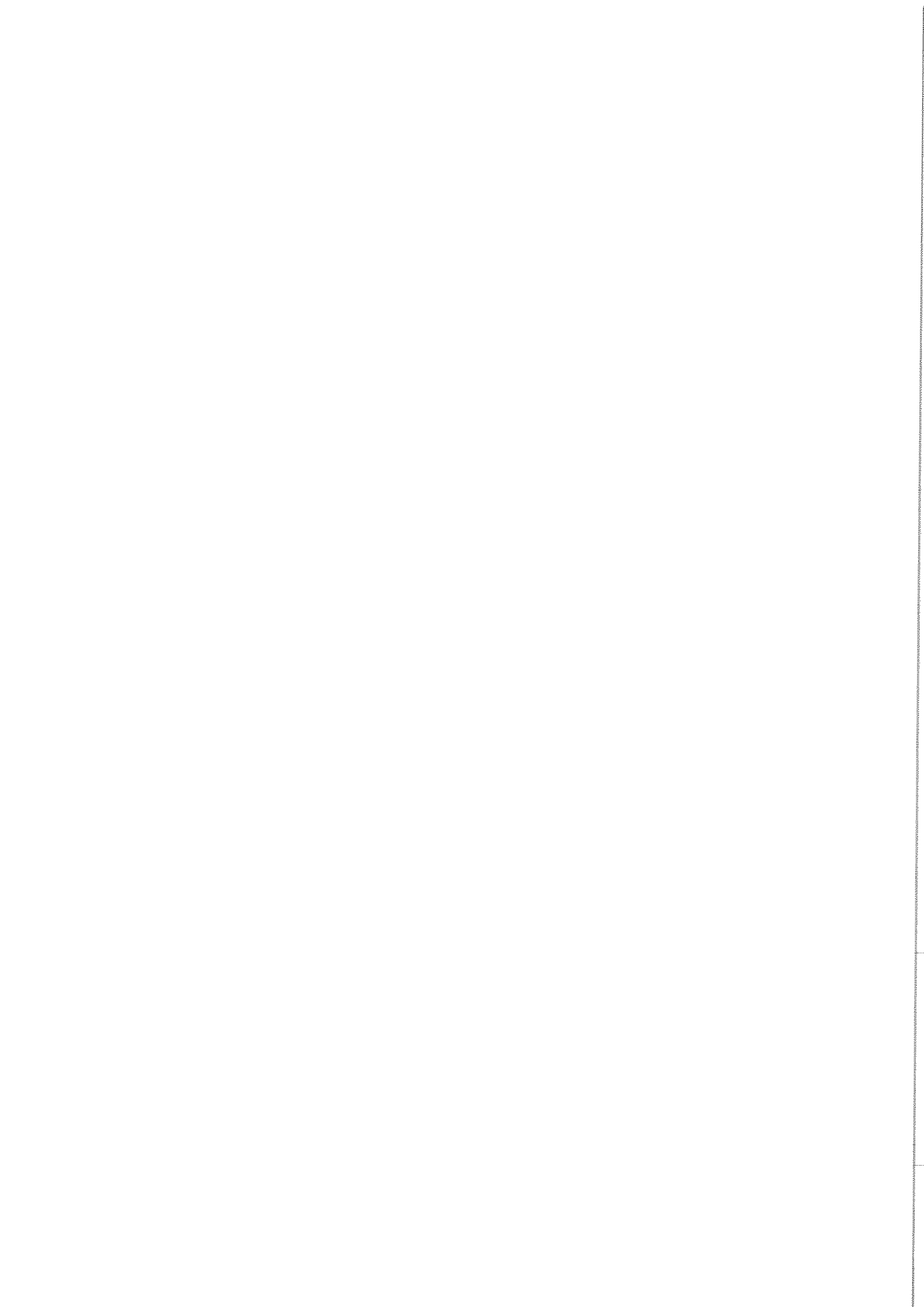
Je souhaite déposer une contribution à l'enquête publique sur le parc éolien de Lupsault Oradour.

Je voulais m'assurer que cette adresse était la bonne...

Il semblerait que deux adresses différentes aient été présentées par la Préfecture.

Vous remerciant par avance, cordialement,

Agnès Baudrillart



19 février 2019

A Monsieur Dominique Bichon

Commissaire enquêteur sur le projet éolien d'Oradour-Lupsault

Observations de Georges Berthu

4 place du Grand Puits – Le Vivier

16240 Longré

En tant que voisin du projet éolien d'Oradour-Lupsault, je vous fais part de mon **avis défavorable** pour plusieurs raisons.

Raisons nationales

L'éolien est une forme de production d'énergie à très faible rendement, archaïque et inadaptée aux besoins d'une grande société moderne.

L'étude d'impact du projet Valorem présente la situation de manière biaisée. On découvre par exemple page 159 que les parcs éoliens auraient pour caractéristique de rejeter 0 (zéro) CO₂/kWh, alors que les centrales à gaz, au fioul et au charbon en rejetteraient jusqu'à 950 g/kWh.

Cette présentation ne dit que la moitié de la vérité : car l'éolien étant une énergie intermittente, difficile, voire impossible, à planifier, il faut, quand le vent s'arrête, faire prendre immédiatement le relais par des importations ou des centrales des trois catégories polluantes, de telle sorte que les pays utilisant l'éolien de manière importante en substitution au nucléaire voient leurs émissions totales de CO₂ cesser de diminuer et même remonter.

A la même page de l'étude d'impact, on découvre aussi que l'éolien participerait au "développement d'une véritable production décentralisée de l'électricité", comme si c'était un gros avantage, alors qu'au contraire cette forme de production pose de redoutables problèmes de coordination, qui risquent de déboucher un jour ou l'autre sur une panne générale. Et en plus cette forme de production oblige dans de nombreux cas à refaire les lignes à haute tension, à un prix élevé supporté par RTE, qu'on "oublie" habituellement de compter dans le coût de l'éolien.

On se demande comment et pourquoi l'Etat laisse soumettre à enquête publique de telles contrevérités, sans leur apporter la moindre nuance ou la moindre correction.

Raisons régionales

Le nord-Charente va être saturé d'éoliennes qui vont lui coûter beaucoup plus cher qu'elles ne lui rapporteront jamais.

Aujourd'hui (février 2019), selon les comptages d'ECC, il y a 69 machines en service dans la 3ème circonscription de la Charente + 41 autorisées mais non encore construites, soit au total 110 machines. 90 autres relèvent de projets en cours d'instruction et 90 de projets en phase préparatoire. Enfin 16 sont devant la justice administrative (qui dans 90% des cas valide les projets). On arrive au total à des chiffres vertigineux, avec des éoliennes de plus en plus hautes puisqu'elles s'élèvent toutes, maintenant, à au moins 180 mètres de hauteur.

Le projet Valorem d'Oradour-Lupsault serait entouré par une concentration d'éoliennes importante, surtout si l'on considère le voisinage des parcs des Deux-Sèvres : 6 en service à Saint-Fraigne + 8 autres autorisées à Saint-Fraigne + parc autorisé à Val d'Auge, + un parc à Gouvillette + un ou deux parcs à Couture d'Argenson + un parc à Villemain...

Cette concentration d'éoliennes va donner une image désastreuse du Nord-Charente, et de notre zone du nord-ouest en particulier, qui réduira sa capacité d'attraction. Cette zone, déjà pas très riche, pouvait espérer devenir un havre de paix pour tous ceux qui recherchent la tranquillité loin des villes. Ce sera maintenant bien fini. Il faudra aller chercher ailleurs un cadre de vie respectueux des hommes et de la nature.

Les pouvoirs publics sont en train de laisser saboter le principal atout du Nord-Charente.

Raisons propres à Oradour-Lupsault

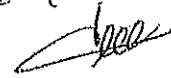
Les éoliennes d'Oradour-Lupsault sont prévues beaucoup trop près des habitations, surtout si l'on considère leur grande hauteur. Page 41 de l'étude d'impact est présentée une liste des habitations situées entre 680 et 800 mètres du projet. Le rédacteur n'a oublié aucune petite maison isolée mais il a oublié le gros village du Bouchet, situé à environ 800 mètres des éoliennes en projet. C'est une grave omission (à moins que le rédacteur n'ait confondu Le Bouchet avec Chillé, ce qui est tout aussi grave dans le cadre d'une étude de cette importance).

L'article L515-44 du code de l'environnement dit que, dans chaque cas, le Préfet fixe les distances d'éloignement en fonction de l'étude d'impact. Ces distances ne peuvent être inférieures à 500 mètres (pour des éoliennes dont la hauteur de mât est de 50 mètres), mais elles peuvent (et doivent) être plus grandes pour des éoliennes plus hautes. C'est ce que dit clairement l'Académie de Médecine dans son rapport de 2017 (page 18) : *“le groupe de travail recommande... de déterminer la distance minimale d'implantation à la première habitation en fonction de la hauteur des nouvelles éoliennes afin de ne pas majorer leur impact visuel et ses conséquences psychiques et somatiques”*. En fait, comme la distance minimum légale est de 500 mètres pour des éoliennes de hauteur de mât de 50 m, la logique voudrait que l'on multiplie la hauteur de mât par 10 pour trouver la distance d'éloignement dans les autres cas. Pour des éoliennes de hauteur totale de 180 m, comme à Oradour-Lupsault, la hauteur de mât est de 117 mètres et la distance d'éloignement devrait donc atteindre au minimum 1170 mètres. Autrement dit, de très nombreuses habitations d'Oradour et Lupsault sont trop proches des éoliennes, y compris le gros village du Bouchet.

Les photomontages ne reflètent guère cette trop grande proximité des éoliennes. Ceux qui concernent l'aire d'étude rapprochée sont lénifiants : souvent une maison opportune (page 203, page 214, page 220, par exemple) ou un bouquet d'arbres bien feuillus (page 213, page 219) viennent masquer les éoliennes alors qu'en réalité elles sont très proches. On passerait ainsi sans faire attention sur la page 220 qui concerne le village du Bouchet (qui n'est pas un simple « hameau »), alors qu'en réalité ce village serait martyrisé.

Quelquefois ces méthodes confinent au trucage : page 203 sont présentées des photos censées illustrer la « visibilité depuis le logis de Cherconnay, monument historique » d'où l'on peut tirer la conclusion que, depuis ce logis, on ne verrait absolument aucune éolienne. C'est ce que le promoteur n'hésite pas à proclamer page 190. Or il est clair, pour ceux qui connaissent le site, que ces photos n'ont pas été prises depuis le logis de Cherconnay, mais

OBS DE F



3

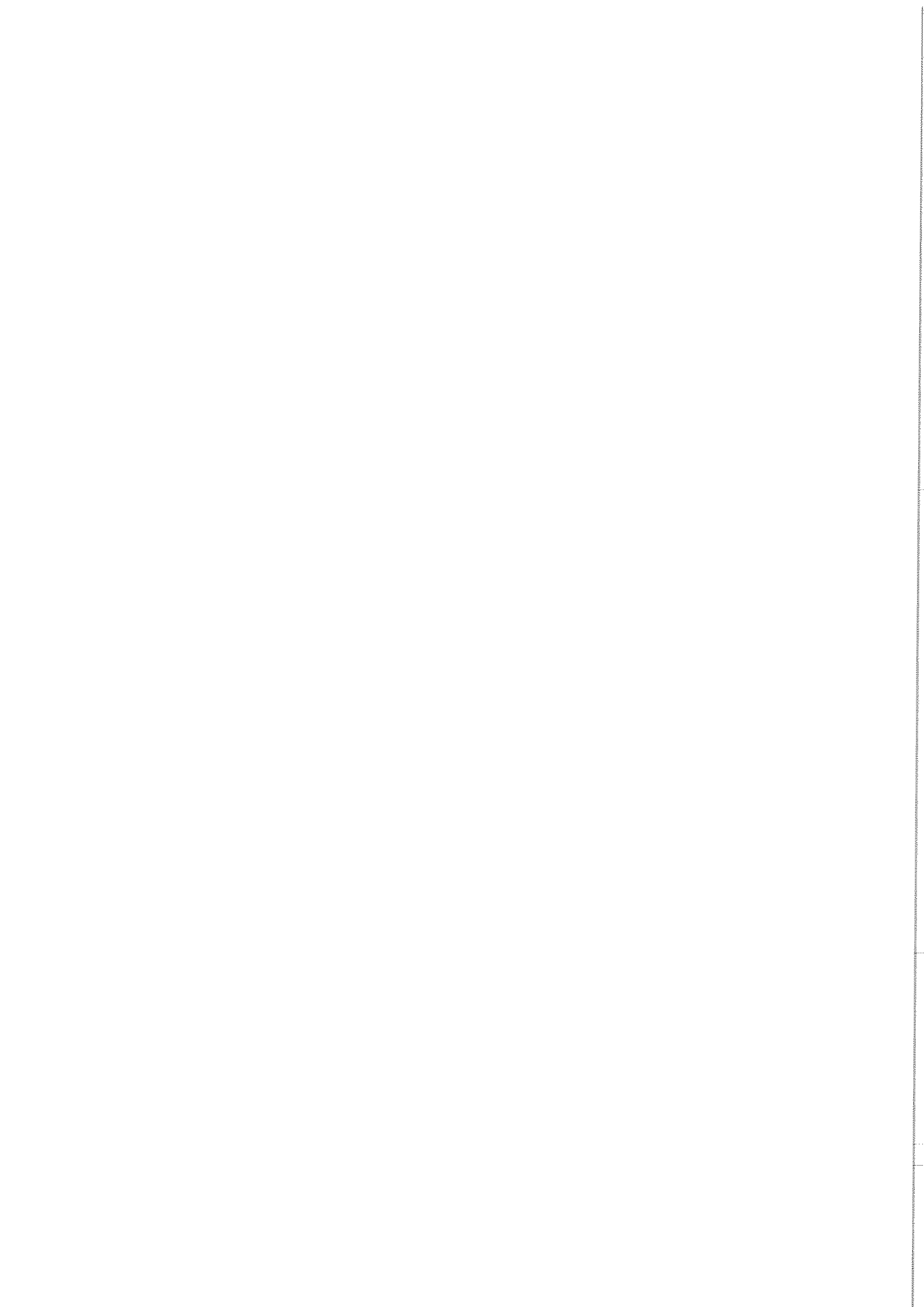
depuis le portail du logis du Vivier. C'est totalement différent puisque le logis de Cherconnay est situé plus loin sur une élévation et qu'il aurait une vue dominante complète sur le projet de parc.

En conclusion, ce nouveau projet de parc éolien serait un autre mauvais coup pour notre région et son image. Pour ce type de projet, l'enquête publique est une procédure inadaptée car les habitants ne souhaitent pas prendre des positions publiques qui les dresseraient contre leurs voisins et multiplieraient les dissensions. Seul un référendum local à bulletins secrets serait adapté.

PS. L'adresse Internet donnée par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 pour transmettre les observations à l'enquête publique, est fautive. ~~Le comble, c'est que c'était un arrêté modificatif!~~
Combien de contributions vont ainsi se perdre ?



G-BÉRETU.



**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

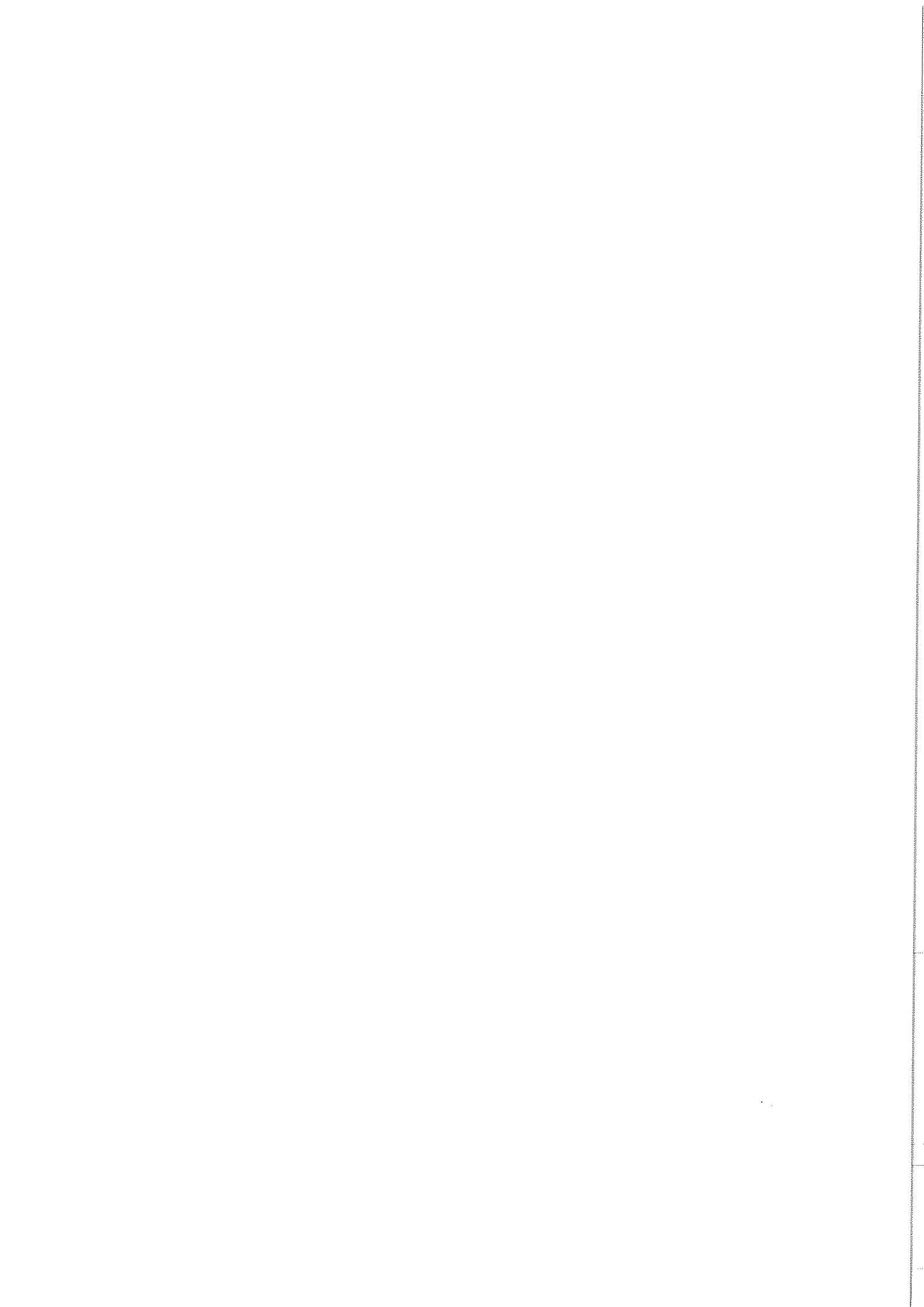
M/Mme POINCE
habitant à : Route de l'océan Bouchet
16410 LUPSAULT
donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houille...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Bouchet le 16 Février 2019

Signature : Gilles Poincet

- Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
 Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme BOUSSIRON, Françoise
habitant à : Rue de Picote chelle
16140 ORADOUR

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».

- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.

- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.

- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. . D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

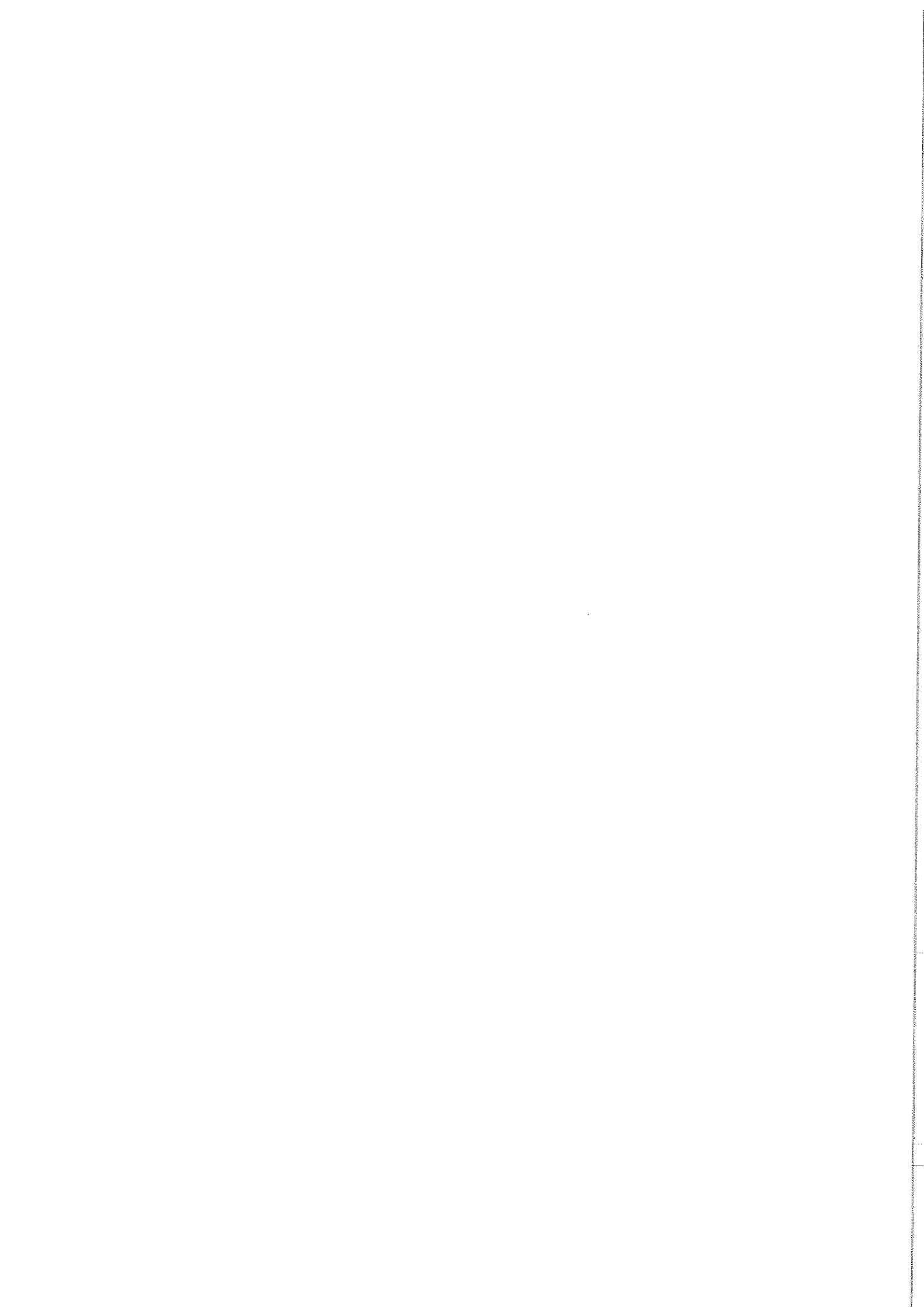
Fait à Oradour le 17/02/2019

Signature :

Boussiron

Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur

Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

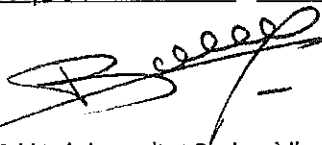
M/Mme BOUSSIRON Bruno
habitant à : Rue de l'École - Chillé
16140 ORADOUR

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

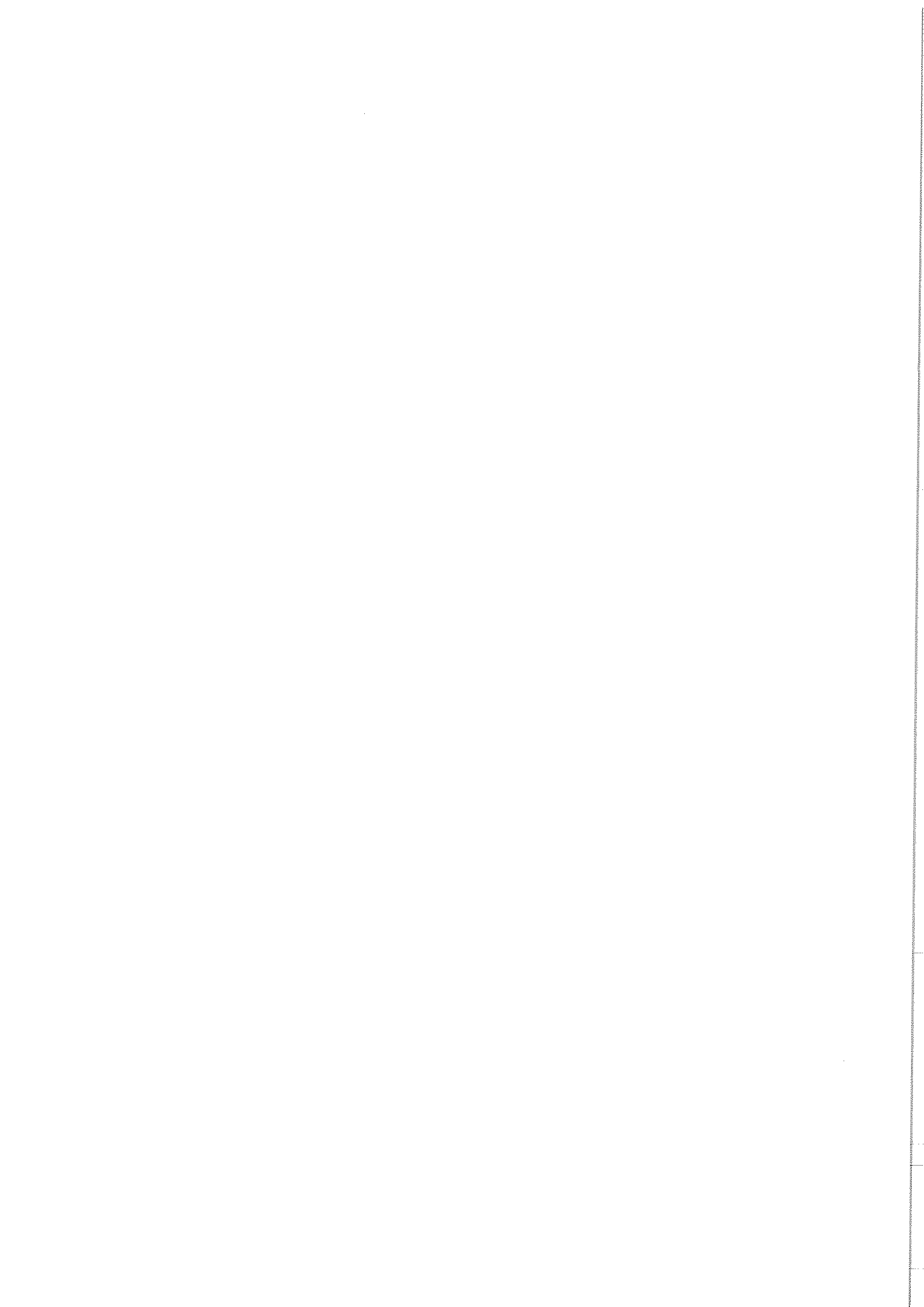
- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. . D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Oradour le 17/02/2019

Signature :



- Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
 Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



Association Brisevent
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Le 17 février 2019

Monsieur Dominique Bichon
Commissaire enquêteur
Mairie, 2, route du 14 juillet
16140 Lupsault

pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte nos observations qui sont défavorables au projet éolien de la « SARL La Couture Energies », pour les raisons suivantes :

- Ce projet est trop proche de celui de Saint-Fraigne (REE), de ceux autorisés de Saint-Fraigne (Volkswind) et d'Augé Saint-Médard (EOLFI) et du projet de Fouqueure.
- Ces 7 éoliennes seraient trop proches des lieux d'habitation Le Bouchet et Le Coudret. Ce sont des machines de 180 m de haut qui seraient prévues. Il en résulte un impact visuel très important très difficile à quantifier. Il n'existe dans le dossier aucune photo permettant d'apprécier ces nuisances visuelles à leur juste valeur. Quand aux nuisances acoustiques, elles sont très graves, fait que l'étude passe sous silence. Les études acoustiques réalisées sur des parcs existants, réalisées à la demande de l'administration par un bureau d'étude rémunéré par le promoteur, ne donnent aucune garantie quant à leur fiabilité. Celles du parc éolien de Lesterps/Saulgond réalisées en aout 2013, l'ont été sur une durée trop courte au cours du mois d'août. Les méthodes de mesure employées ne reflètent pas la gêne subie par les riverains.
- La distance minimum règlementaire éoliennes/ habitations est de 500 m, elle est largement insuffisante, les riverains qui ont des éoliennes à des distances inférieures à 1 200 m subiront un mal être en étant soumis par intermittence au bruit et à la vue de ces machines dont la taille dépasse les limites du supportable.
- La densification éolienne dans le Nord des Charentes, le Sud-Vienne, ainsi que dans le département des Deux Sèvres ne peut être acceptée. Si tous les projets voient le jour, la région ne sera plus qu'une vaste forêt métallique de mâts pouvant atteindre 250 m de haut. C'est une catastrophe d'une grande ampleur.
- la concentration inexplicquée de tous les parcs éoliens dans le nord de la région Nouvelle Aquitaine.
- Les cartes du dossier étude paysagères ne sont pas assez précises et suffisamment lisibles. On ne peut pas repérer un hameau sur la carte. Pour cette raison ce dossier doit être rejeté.
- Les photomontages ne présentent pas de coupe altimétrique qui peut être un élément sur le choix du point de vue.
- Le format choisi pour les photomontages devrait être de 40 cm x 60 cm (environ), avec une focale de 50 et un angle de vue de 90°.
- sur le photomontage 138, les éoliennes sont floutées
- sur le photomontage 02, les éoliennes sont invisibles
- sur le photomontage 117, les éoliennes peu visibles
- sur le photomontage 141, les éoliennes sont peu visibles, il s'agit d'une tromperie manifeste
- sur le photomontage 138, les éoliennes ne se démarquent pas du ciel bleu gris, c'est une tromperie
- sur le photomontage 121, les éoliennes se confondent avec la couleur du ciel
- sur le photomontage 116, le point de vue est mal choisi. Il aurait dû se situer à l'ouest du village
- sur le photomontage 104, le point de vue se situe à 1,3 km des maisons, pourquoi ? Il ne s'agit pas d'une route passagère
- sur le photomontage 11, pris depuis Lupsault, il est trompeur. Si l'on se situe sur la route qui conduit à Le Bouchet, les éoliennes seraient parfaitement visibles.

- sur le photomontage 12, à Chillé, les éoliennes sont cachées par le bâti. Si l'on se positionne à partir de la façade nord des maisons qui auraient une vue dégagée sur le futur parc, elles seraient parfaitement visibles. Il s'agit d'une tromperie.
- Personne ne peut supporter ces machines comme voisines, elles empoisonnent la vie des gens.
- Le démantèlement des éoliennes trop coûteux pour les propriétaires qui ont signé un contrat emphytéotique sans avoir conscience des engagements qu'ils prennent. Les sommes versées au titre de loyers sont trop élevées, elles sont justes destinées à « obliger » les propriétaires à signer.
- Les parcs éoliens sont responsables de la diminution des populations de chauves-souris.
Les éoliennes E5 et E 7 ne respectent pas les recommandations EUROBATS qui fixent la distance minimum entre éoliennes et chauves-souris à 200 m.
- Les installations éoliennes participent à la disparition des oiseaux dont les espèces suivantes particulièrement menacées : la cigogne blanche, la cigogne noire, la grue cendrée, la bruant proyer, le courlis cendré, l'oedicnème criard, le busard Saint Martin, le busard Cendré, l'outarde canepetière, la cisticole des joncs, la pie grièche écorcheur, le gobemouche gris, le tarier pâtre, le petit duc scops, le faucon hobereau, la chouette chevêche, le guêpier d'Europe, le circaète Jean Le Blanc, le martin pêcheur, le vanneau huppé, la huppe fasciée et la bondrée apivore.
- La santé des riverains est menacée par le bruit nocturne qui empêche de dormir et par ce même bruit qui énerve dans la journée ; Les sons de basses fréquences et les infrasons peuvent causer des vertiges, des nausées, des acouphènes, des migraines, etc... Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit).
- La baisse de la valeur de l'immobilier et la difficulté de trouver un preneur si on en trouve un (Voir copie d'une lettre d'un agent immobilier de Ruffec ci-après)



Ruffec, Le
09/01/2019

Objet : Des Parc Eoliens Dans Le Nord Charente

Depuis plusieurs années, l'arrivée des parcs éoliens dans notre région ont eu un impact sur le marché immobilier. Cet impact est au même niveau que celui créé par la nouvelle ligne LGV.

Régulièrement nous avons des clients qui refusent de visiter les maisons dans un rayon de 2 kms d'un parc éolien, principalement pour la vue gâchée ainsi que le bruit, et certains avec des soucis pour l'implication sur leur santé.

Suite à cela, pour l'estimation des maisons, il faut que mon équipe et moi prenons en considération la présence de parc éoliens, et de l'effet négatif qu'ils apportent sur la valeur de la propriété. Par exemple, il peut y avoir deux maisons identiques d'une valeur sur papier, mais si l'une de ces maisons est proche d'un parc éolien, alors en réalité son prix de vente sera inférieur à l'autre maison. Cela peut représenter une baisse entre 20 et 30 %

Très cordialement,

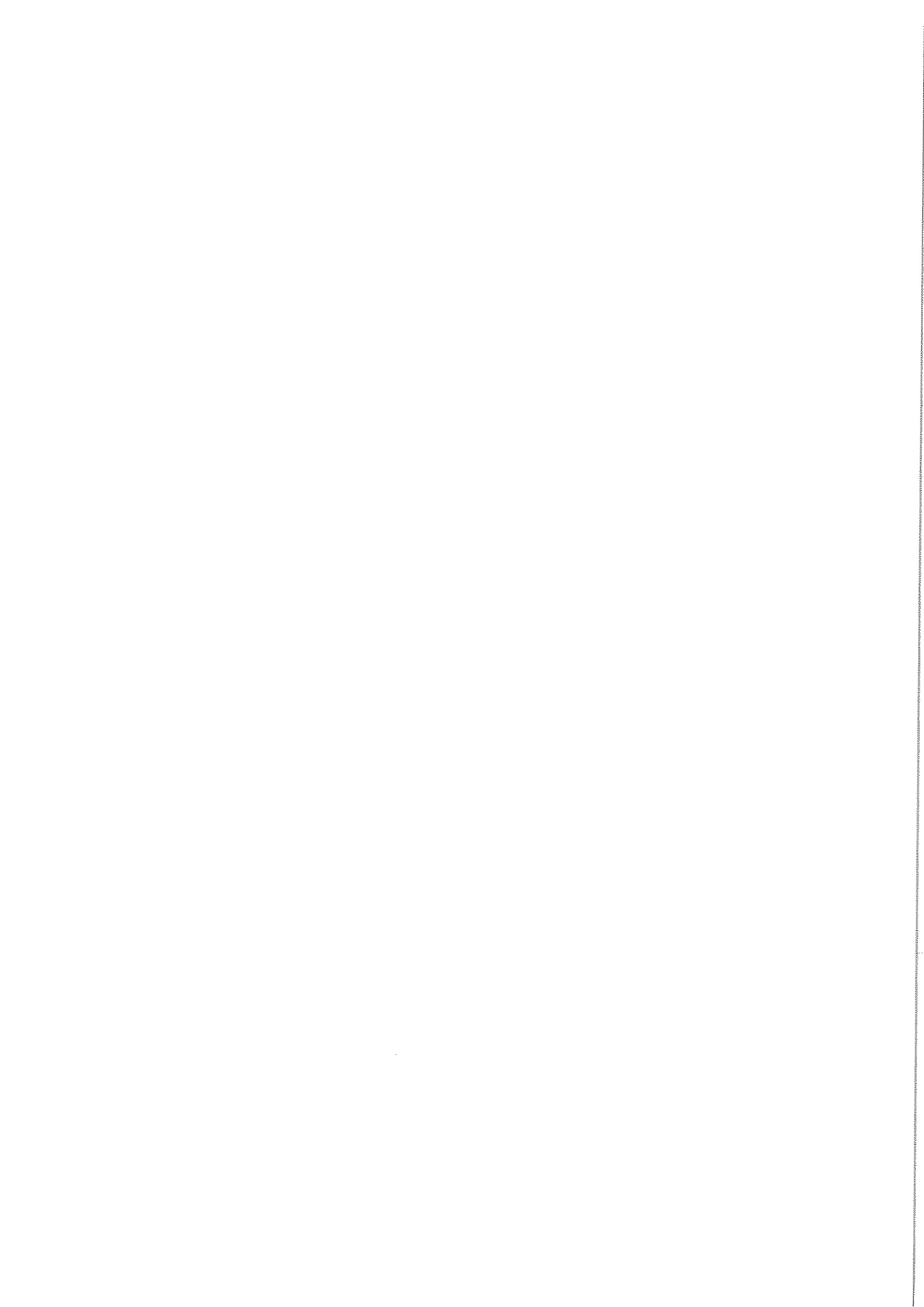

Christophe GUAY
Gérant

- la cour des comptes juge les éoliennes en particulier comme inefficaces pour lutter contre les gaz à effet de serre. Elles s'avèrent également très coûteuses pour le consommateur et le contribuable, voir lien : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf>
- la région Nouvelle Aquitaine ne bénéficie de bonnes conditions de vent pour implanter des éoliennes, le facteur de charge y est trop faible 17,4 % en 2017, voir lien : http://www.club-presse-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2018/04/Fiches_presse_BE_NA.pdf
- les recettes fiscales supplémentaires promises aux communes ne sont pas correctement évaluées par le promoteur. Elles peuvent provoquer la diminution des dotations de l'état et l'augmentation de la contribution de la commune bénéficiaire des recettes « éoliennes » au profit des communes « pauvres ». Il en résulte un gain minime pour la commune.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, notre profonde considération.

Pour l'association Brisevent
Marcel Puygrenier
Président



Sujet : [INTERNET] enquête publique

De : Bruno Sepulchre <sepulchre.bruno@wanadoo.fr>

Date : 15/02/2019 21:43

Pour : pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Je suis absolument contre ce projet inepte qui respire le mépris de notre campagne et de ses habitants

Je suis stupéfait du contenu inepte et MENSONGER de la pseudo étude d'impact

En tant que propriétaire de l'un des édifices classés , et protégés ISMH , le logis de Cherconnay et qui fait l'objet page 203 d'une présentation et analyse *bidon*, je ferai remarquer qu'il n'est même pas situé, et que l'individu qui a rédigé cette "étude d'impact" n'a même pas été capable de le localiser alors qu'il est en position dominante du village du Vivier!

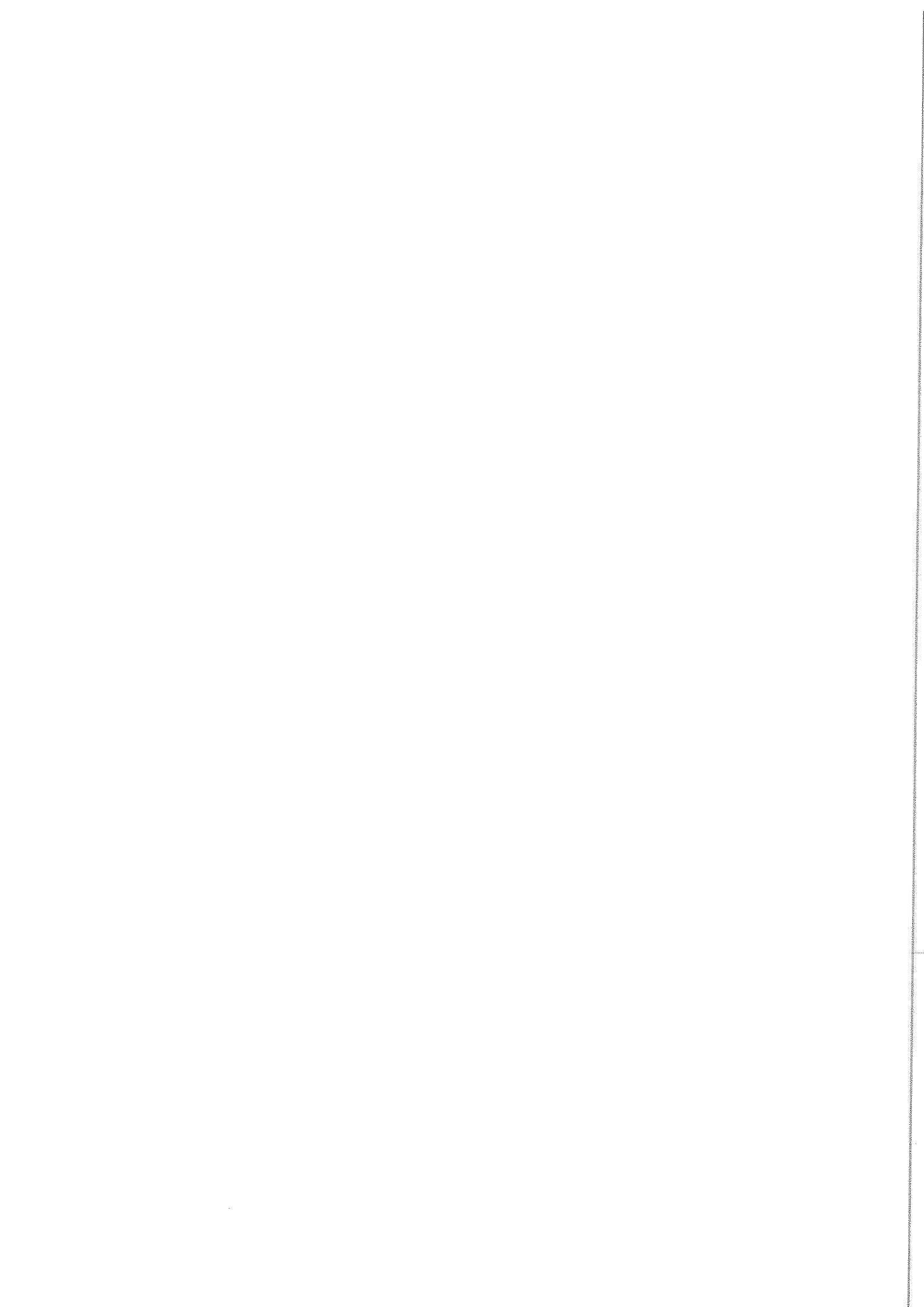
De façon TOTALEMENT MENSONGÈRE IL L'A SITUÉ dans le fond du village au plus bas niveau ce qui l'arrangeait bien pour éviter d'avoir à parler d'UNE TRÈS FORTE COVISIBILITÉ.

Cette pseudo étude d'impact est un scandale en soi et j'espère que ce projet sera sans suite...

BRUNO SEPULCHRE

LOGIS DE CHERCONNAY

16240 LONGRÉ



Contribution à l'enquête publique relative au [SEP] Projet de 7
éoliennes de 180m de haut à Lupsault et Oradour.

A l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme STUART
habitant à : LA FOLIE , CHEMIN DES PETITS NOJORS
LUCHEVILLE
16140 BARBEZIERES

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à K. Stuart le 13/02/19
Signature :

